



**SEANCE DU 23 MARS 2009  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET DU CONSEIL DES ETUDES ET  
DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DE L'UNIVERSITE DU SUD TOULON-VAR**

**DELIBERATION**

Le Conseil d'administration, le Conseil scientifique et le Conseil des études et de la vie universitaire de l'Université du Sud Toulon-Var se sont réunis en « congrès » sous la présidence de M. Laroussi OUESLATI, Président de l'Université, le lundi 23 mars 2009 et ont adopté la motion suivante, intitulée « "contre les méfaits de la loi LRU" »

**Contre les méfaits de la loi LRU**

La réunion des trois conseils de l'Université du Sud Toulon-Var a adopté à l'unanimité des voix exprimées la motion suivante :

Les trois conseils représentant la communauté universitaire jugent inacceptables les réformes prises sans concertation et qui sont attentatoires aux droits légitimes des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs et techniques.

**Ils désapprouvent** la politique universitaire générale résultant de la loi L.R.U. et de ses décrets d'application qui visent, à terme, la concentration des moyens au bénéfice de quelques grandes universités, négligeant par là même un aménagement équilibré du territoire universitaire.

**Ils constatent** que l'inquiétude et la colère exprimées par la communauté universitaire nationale n'ont pas été prises en considération.

**Ils protestent** contre des réformes prises en application de la loi L.R.U. qui défavorisent des universités comme la nôtre rendant leur avenir particulièrement incertain.

**Ils dénoncent** la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche par une précarisation des personnels de toutes catégories déguisée sous la forme d'une individualisation des carrières et par des suppressions d'emplois officielles ou déguisées.

**Ils s'insurgent** contre la baisse des dotations des universités de taille humaine sans que l'intérêt social des étudiants soit jamais pris en compte. Ils demandent des moyens à la hauteur des enjeux nationaux permettant le maintien du cadrage national des diplômes, notamment ceux des I.U.T.

**Ils s'indignent** des nouvelles règles budgétaires de la loi L.R.U. qui conduiront à une modification radicale de la carte universitaire de notre pays, au bénéfice de quelques grands pôles et sans tenir compte du droit de chacun à un accès égal à l'enseignement supérieur.

**Ils refusent** que la mise en œuvre de la loi L.R.U., par la réforme du statut des enseignants chercheurs, par la réforme de la formation et des recrutements des enseignants, par la mise en œuvre de nouvelles règles budgétaires, mette en danger les principes du service public universitaire et les acquis sociaux qui ont fait la tradition de notre pays.

Les trois conseils exigent l'adoption d'un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires ainsi que l'augmentation des moyens financiers alloués.